

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'URPS Pharmaciens de Bretagne



SOM- MAIRE

I. L'URPS Pharmaciens de Bretagne

1. Ses missions
2. La vie associative
3. L'année 2022 à la loupe!

P. 4

II. L'interprofessionnalité

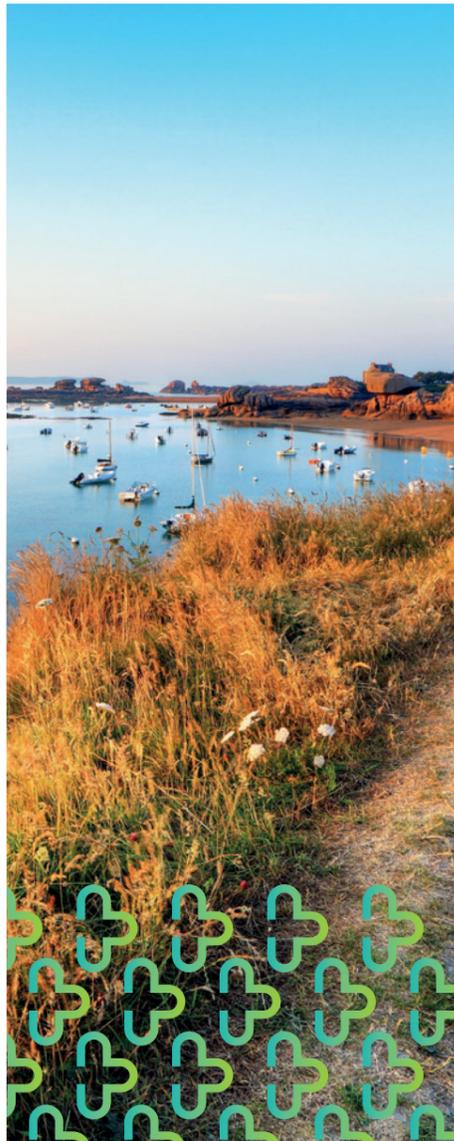
1. Le COPIL inter-URPS
2. GECO Lib' : au cœur du développement de l'exercice coordonné en Bretagne

P. 12

III. Les relations externes

1. Les partenaires
2. Les instances en 2022

P. 20



Édito

**Chère Consœur, Cher Confrère,
Madame, Monsieur,**

C'est toujours avec un **petit brin de fierté** que nous vous présentons au travers de ce rapport, comme chaque année, les actions que l'URPS Pharmaciens de Bretagne **a réalisées au cours des douze derniers mois.**

C'est la continuité de projets plus anciens et la création de nouveaux, intra ou interprofessionnels, mais c'est avant tout le résultat de l'**engagement individuel et collectif**, au sein de l'Union, d'élus pharmaciens d'officine – professionnels de santé en activité – soutenus par l'investissement professionnel de nos chargés de mission. **Sans eux, l'Union n'est rien!**

Je tenais à profiter de cette tribune pour les mettre à l'honneur et les remercier pour leur implication à faire vivre notre association. Après les années difficiles de gestion de la crise sanitaire, quand les tentations de repli sur soi sont parfaitement compréhensibles, il me paraît indispensable de **remercier ceux qui s'investissent encore et toujours dans l'intérêt collectif** de notre profession car c'est dans un souci de répondre au besoin d'accompagnement de nos confrères et consœurs dans leurs missions de santé publique que **notre URPS répond présente, avec passion.**

Bonne lecture!

Luc MOUGIN, Président

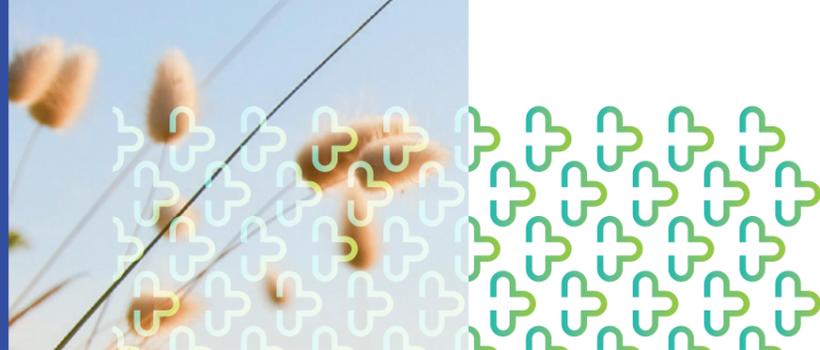
“
**Rien de grand
ne s'est accompli
dans le monde
sans passion.**”

Friedrich HEGEL,
Philosophe

I. L'URPS Pharmaciens de Bretagne

1. Ses missions
2. La vie associative
3. L'année 2022 à la loupe!



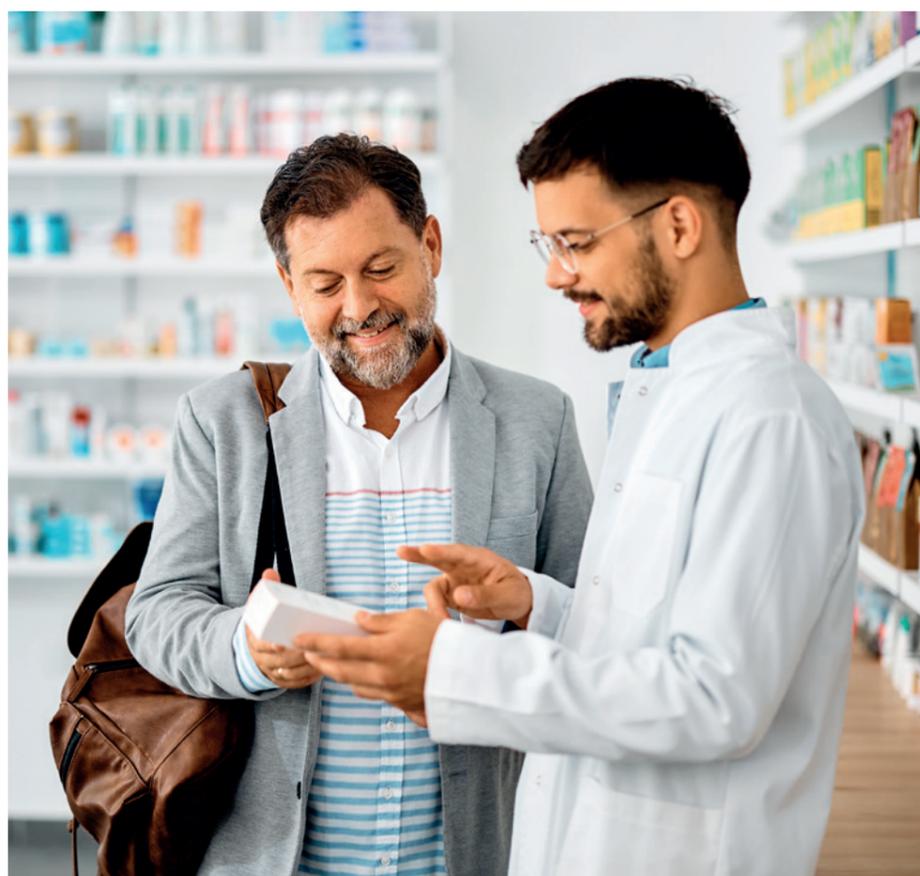


1. Ses missions

L'URPS Pharmaciens de Bretagne est une association au sens de la Loi du 1^{er} juillet 1901 et représente les pharmaciens titulaires d'officine de la région Bretagne.

Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et contribue à l'organisation de l'offre de soins dans la région.

Les missions des URPS sont précisées à l'article R.4031-1 du Code de la Santé publique.



La profession en chiffres

Panorama du nombre d'officines et de pharmaciens titulaires d'officine représentés par l'URPS Pharmaciens de Bretagne.

EN BREF

Au 1^{er} janvier 2023, la Bretagne comptabilisait¹ :

- ▶ 1 010 officines.
- ▶ 1 294 pharmaciens titulaires d'officine inscrits à la section A du Tableau de l'Ordre.



■ Nombre d'officines
■ Nombre de titulaires d'officines

¹ Source : Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne.

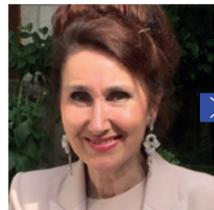
Les élus et l'équipe

L'URPS Pharmaciens de Bretagne est composée de **9 membres élus**, dont le mandat dure 5 ans, ainsi que d'**une salariée en CDI à temps plein**.

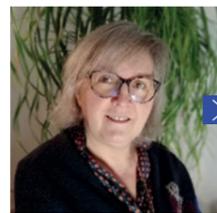
Les pharmaciens « mandatés » : par manque de ressources humaines, l'URPS Pharmaciens de Bretagne est parfois contrainte de solliciter des pharmaciens non élus **pour la représenter et faire entendre la voix de la profession**. Ainsi, les Drs Martin DOUCET, pharmacien d'officine à Pleurtuit, Benoît KERROS, pharmacien d'officine à Brest et Dieudonné TCHONLAFI, pharmacien d'officine à Plechatel, **ont signé une lettre de mission leur permettant d'intervenir au cours des réunions pour le compte de l'URPS Pharmaciens de Bretagne**.



LUC MOUGIN
Président (29)



NOËLLE DAVOUST
Vice-Présidente (35)



HEDWIGE BRAULT
Secrétaire (29)



GUILLAUME BAUDET
Secrétaire adjoint (29)



ERWAN AUBRY
Trésorier (22)



ÉRIC VALEAU
Trésorier adjoint (35)



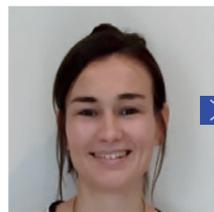
ÉMILIE FOSSEPREZ
Présidente de la Commission de contrôle (56)



NATHALIE GUILLOU
Membre de la Commission de contrôle (35)



STÉPHANIE JANVIER
Membre de la Commission de contrôle (22)



SYBILLE LE BOURJOIS
Chargée de mission

2. La vie associative

Remplacement de Sybille LE BOURJOIS, chargée de mission

Sybille LE BOURJOIS est partie en congé maternité le 1^{er} juillet 2022. Marine HOUDOU, diplômée de l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), initialement stagiaire au sein de GECO Lib', l'a remplacée à compter du 22 août. **Les grands projets sur lesquels l'URPS Pharmaciens de Bretagne travaillait ont ainsi pu suivre leur cours grâce à sa présence.**

Sybille LE BOURJOIS a repris ses fonctions le 16 janvier 2023.

Organisation de deux Assemblées Générales

Au cours de l'année 2022, les élus se sont réunis à deux reprises lors de leurs Assemblées Générales Ordinaires. La première a eu lieu le **10 mai** et la seconde le **13 décembre**. Ces Assemblées sont des moments cruciaux de **partages** qui permettent à l'association de **définir**, entre autres, **ses grandes orientations** pour l'année en cours et / ou celle à venir.

ORGANISATION D'UNE RÉUNION DE BUREAU

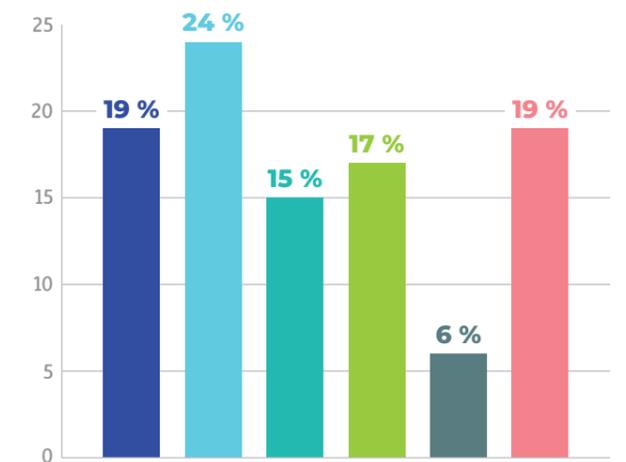
Conformément à ce qui est prévu par les statuts, il a été décidé que trois réunions de bureau, qui comptent **6 des 9 élus**, devraient désormais être organisées afin de **renforcer les liens entre les membres**, d'**optimiser la transmission d'informations** mais également d'**alléger les ordres du jour** des Assemblées Générales, toujours très denses. La première s'est donc déroulée en visioconférence le mercredi **12 octobre** de 20h à 22h45.

La dotation et le bilan financier de l'année 2022

En août 2022, l'URPS Pharmaciens de Bretagne a perçu sa dotation annuelle d'un montant de **220 873, 76 €**. Une bonne surprise après trois années de baisses consécutives dues à des reports de prélèvements, consentis aux officines en raison de la crise sanitaire.

Le financement des URPS en Bretagne n'étant assuré que par **les cotisations des professionnels** dont elles assurent la représentation, ce manque à gagner a **nécessairement eu un impact sur le fonctionnement** de l'URPS Pharmaciens de Bretagne qui utilise sa dotation pour proposer des actions et des expérimentations jugées utiles à la profession. Elle permet, de plus, d'**indemniser les élus** pour leur participation aux instances régionales ou aux différentes réunions avec les partenaires institutionnels.

Les principaux postes de dépenses en 2022



- Indemnisation des élus
- Salaires et traitements
- Projets et communication
- Fonctionnement (loyer, fournitures, cabinet comptable, avocat, etc.)
- Développement de l'exercice coordonné (subvention GECO Lib')
- Divers

La communication externe...

L'URPS Pharmaciens de Bretagne a toujours à cœur de communiquer auprès des professionnels de santé qu'elle représente afin de les tenir informés des actualités bretonnes et nationales relatives à la profession mais également pour leur **proposer des projets, expérimentations, webinaires, formations ou tout autre action** susceptible de les intéresser. En effet, l'URPS Pharmaciens de Bretagne souhaite **accompagner au mieux** les pharmaciens d'officine dans la mise en place de leurs nouvelles missions, comme l'extension des vaccinations pouvant être pratiquées à l'officine.

Cette communication a pris la forme, en 2022, d'une **newsletter parue en novembre** mais également d'**envois fréquents de campagnes email et d'une actualisation continue du site**

internet. Les réseaux sociaux tels que LinkedIn et Facebook permettent à l'Union d'informer ses mandants et ses différents partenaires des actions mises en place.

Un flyer de présentation de l'Union a également été réalisé par l'agence de communication Kromi, avec qui l'URPS Pharmaciens de Bretagne poursuit sa collaboration.

... et la communication interne

Assez rapidement, les membres de l'URPS Pharmaciens de Bretagne ont choisi de **privilégier une messagerie instantanée pour faciliter et fluidifier leurs échanges** : plusieurs groupes WhatsApp ont donc été créés à cet effet et un drive a été mis place pour permettre un partage de documents et un suivi des dossiers optimaux.

3. L'année 2022 à la loupe!

Dépistage de la DMLA à l'officine

Des réunions pour sensibiliser les pharmaciens à cette pathologie

La DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge) toucherait jusqu'à **30 % de la population âgée de plus de 75 ans** et est la **première cause de handicap visuel chez les personnes âgées de 50 ans et plus**. Si des traitements existent, un dépistage précoce est **primordial** pour **freiner** l'évolution de la maladie et **optimiser** les chances de récupération et de stabilisation.

C'est forte de ce constat que l'URPS Pharmaciens de Bretagne a choisi de **sensibiliser** les pharmaciens d'officine au **dépistage de la DMLA**. En effet, le pharmacien peut être un **maillon essentiel dans le parcours de soins des patients** qui en sont atteints puisque susceptibles d'accélérer la pose du diagnostic par le repérage des patients à risque, la réalisation d'un test visuel et l'orientation vers un spécialiste.

Avec l'appui du laboratoire Novartis, l'URPS Pharmaciens de Bretagne a donc organisé **trois sessions d'information** sur la DMLA et sa prise

en charge à l'officine. Ces temps d'échanges, animés par trois ophtalmologues bretons, ont permis de revenir sur le mécanisme de cette pathologie, ses symptômes, les facteurs de risque ainsi que les outils à disposition du pharmacien pour la dépister le plus tôt possible.

Attractivité de la profession

Une affiche pour promouvoir le métier de pharmacien

Les difficultés de recrutement dans la filière sont réelles et la Bretagne n'échappe pas à ce phénomène. Un travail a donc été entamé par la Faculté de Pharmacie de Rennes, le Conseil Régional de l'Ordre et l'URPS Pharmaciens de Bretagne afin de **promouvoir les métiers de la pharmacie par le biais d'une affiche**.

Elle devrait être finalisée début 2023, imprimée puis envoyée à tous les laboratoires et officines de la région.

ENVOI DU « KIT AVENANT 21 »

Un « guide » pour les pharmaciens d'officine dans la mise en place des entretiens destinés aux patients sous anticancéreux oraux

L'idée du « **Kit Avenant 21** » est née de la volonté commune de l'OMÉDIT et de l'URPS Pharmaciens de Bretagne de **promouvoir les entretiens pharmaceutiques des patients sous anticancéreux oraux**.

Après un très gros travail de rédaction, de relectures, de mise en forme, c'est avec fierté que les deux entités ont envoyé à tous les pharmaciens d'officine de la région le « Kit Avenant 21 » composé :

- D'une **affiche** au format A3.
- D'une **chemise destinée à l'équipe officinale** contenant des **fiches « Soins et prévention »** relatives à chaque effet indésirable pouvant être ressenti durant un traitement par chimiothérapie orale, **2 exemplaires des « fiches VOC »** réalisées par l'OMÉDIT Bretagne, des **cartes de rendez-vous** à délivrer aux patients.
- D'une **chemise dédiée aux patients**.

Tous ces outils peuvent aujourd'hui être retrouvés sur les sites internet de l'OMÉDIT et de l'URPS Pharmaciens de Bretagne.

En parallèle, un **questionnaire** élaboré par l'OMÉDIT Bretagne, en partenariat avec le réseau OncoBretagne et les URPS, a été envoyé aux chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins et pharmaciens libéraux de Bretagne dans le but de **recenser leurs besoins en matière d'accompagnement des patients sous anticancéreux oraux en ville**.



Lutte contre le tabagisme

Des sessions de formation dédiées aux pharmaciens d'officine pour mieux accompagner leurs patients fumeurs

Trois sessions de formation à l'accompagnement du sevrage tabagique ont été proposées aux pharmaciens d'officine de la région en septembre 2022 dont le contenu a été travaillé par des élus de l'URPS Pharmaciens en collaboration avec une tabacologue, une patiente experte et l'association Addictions France. Elles avaient pour objectif de permettre aux pharmaciens d'officine de **se sentir plus armés pour aborder, au comptoir, l'arrêt du tabac avec leurs patients fumeurs**.

« Cas de comptoir », **rappels des droits de prescriptions** et **quid des médecines alternatives** étaient au programme.

II.

L'interprofessionnalité

1. Le COPIL inter-URPS
2. GECO Lib' : au cœur du développement de l'exercice coordonné en Bretagne



II.

L'interprofessionnalité



1. Le COPIL inter-URPS

Le COPIL inter-URPS réunit, tous les premiers mardis du mois, les représentants (en général, les Présidents) de chacune des URPS signataires de la « Convention de partenariat inter-URPS » du 5 février 2013 et qui fêtera donc ses 10 ans au début de l'année 2023.



Fort de la conviction qu'un des leviers à la problématique de l'accès aux soins réside dans le développement de l'exercice coordonné et des pratiques coopératives, le COPIL inter-URPS n'a cessé, depuis 10 ans, de porter des projets **promouvant le décloisonnement et l'interprofessionnalité**.

La fragilité chez la personne âgée

Un dépliant a été réalisé pour promouvoir la « démarche PAF » auprès des professionnels de santé libéraux. L'inter-URPS propose également aux équipes intéressées d'être accompagnées dans la mise en place d'une action ayant pour objectif le **repérage précoce de la fragilité chez la personne âgée** afin, notamment, de **favoriser le maintien à domicile**.

La Santé des soignants

L'inter-URPS a constitué une commission « Santé des Soignants » qui, après avoir travaillé sur un livret consacré à la prévoyance, envoyé à toutes les officines de la région au début de l'année 2022, **a concentré ses efforts, les mois suivants, sur l'organisation d'une journée régionale dédiée à la santé des soignants**. Une alternante en santé publique, recrutée à cet effet, a commencé à réfléchir au programme, au déroulé et aux modalités de financement de cet événement qui aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à la Cité de la Voile de Lorient et dont le Groupe Pasteur Mutualité est partenaire.

La cybersécurité

En collaboration étroite avec le GCS e-santé, les URPS Bretonnes ont initié une **campagne de sensibilisation des professionnels de santé libéraux à la cybersécurité**. Le GCS e-santé a mis à la disposition des URPS de **courtes saynètes vidéo** qui reviennent sur les **différents risques liés à l'informatisation des données** (protection, phishing, etc.).



OCTAVE

Organisation Coordination Traitements Âgé Ville Établissements de santé

La fin de l'année 2022 a marqué le **lancement du parcours OCTAVE**, qui entend **sécuriser le parcours médicamenteux du patient âgé dans le cadre d'une chirurgie programmée**, dans le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (octobre 2022) et dans le Centre Hospitalier de Saint-Malo (décembre 2022). Le Centre Hospitalier de Pontivy semble également intéressé et pourrait intégrer l'expérimentation en 2023.

C'est aussi à cette période :

- Que l'équipe projet de l'association OCTAVE a demandé au Ministère de la Santé un **report de la date de fin de l'expérimentation** au mois de juillet 2024 contre juillet 2023 initialement. En effet, son démarrage a pris un retard conséquent à cause de la crise sanitaire dont la gestion a monopolisé une grande partie de l'activité quotidienne des officines retardant ainsi l'inclusion des patients. Si cette demande est acceptée, **l'évaluation finale se basera sur un nombre de patients inclus bien plus important et donc plus probant en vue d'une généralisation**.
- Que l'évaluation intermédiaire a été **finalisée**. Elle sera présentée aux membres de l'association OCTAVE au début de l'année 2023.

À la fin de l'année 2022, **62 patients bretons** et **186 patients ligériens** bénéficiaient du parcours innovant « OCTAVE » et leurs retours se révèlent être **très positifs**.



LE PROJET OSYS

Orientation dans le Système de Soins

La première phase de cette expérimentation menée dans la région touchera prochainement à sa fin. Fin décembre 2022, **1 417 « triages » avaient été effectués** avec un pic observé au cours des mois d'été propices à l'augmentation des flux de population, la Bretagne étant une région touristique. L'évaluation intermédiaire est en cours de réalisation et ses premiers résultats devraient être présentés **au début de l'année 2023** à l'association PhSQ, à l'origine du projet, ainsi qu'aux URPS Médecins et Pharmaciens de Bretagne qui le soutiennent depuis ses prémices.

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été envoyé et une cinquantaine d'officines devraient rejoindre le pool des expérimentatrices après une formation préalable. OSyS bénéficie d'un **beau rayonnement dans la région**, grâce, entre autres, à une large couverture médiatique. Preuve en est que le **pharmacien d'officine a toute sa place** dans la prise en charge des soins de premier recours.



Prise en charge du COVID long en ville

Après la crise sanitaire sans précédent auxquels les professionnels de santé ont dû faire face, l'inter-URPS a entamé un travail sur la **prise en charge du COVID long en ville** qui a abouti, à la fin de l'année 2022, à la mise à disposition des professionnels de santé libéraux de la région :

- D'une **fiche de dépistage des symptômes prolongés** évocateurs d'un COVID long après une contamination initiale.
- D'un **guide d'information sur la prise en charge pluridisciplinaire du COVID long en ambulatoire** qui détaille le rôle de chaque professionnel dont celle du pharmacien d'officine.



GECOVAX

Ce sont désormais les URPS Infirmiers et Pharmaciens de Bretagne qui assurent la mise en œuvre et le suivi du projet GECOVAX, initialement confiés à GECO Lib', dans le but de **pérenniser la promotion de la vaccination antigrippale** en Bretagne.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'une évaluation, dans le cadre d'un stage, des premières années d'existence de GECOVAX, de sa « Boîte à outils » et de toutes les actions qui ont pu être menées.

Le lancement de la campagne de vaccination 2022 / 2023 a été précédé d'une phase de commande de la traditionnelle « Boîte à outils » actualisée, qui s'est focalisée cette année sur la **vaccination des femmes enceintes**, population vulnérable pourtant peu vaccinée. Un colloque sur la **vaccination et l'hésitation vaccinale des femmes enceintes**, faisant intervenir de nombreux experts, a aussi été organisé le 8 novembre.

Ce projet, qui a fait ses preuves puisque la Bretagne est toujours très bien classée en termes de couverture vaccinale antigrippale, ne bénéficierait pas du même rayonnement si ses partenaires n'étaient pas aussi investis : le laboratoire Sanofi, soutien historique, le laboratoire Moderna et MBA Mutuelle contribuent aujourd'hui pleinement à faire vivre GECOVAX.

LE SAHOS DE L'ENFANT

Syndrome Apnée-Hypopnée Obstructive du Sommeil

Une soirée régionale et 4 soirées départementales d'information et de sensibilisation au SAHOS de l'enfant ont été organisées par l'inter-URPS. Proposées sous la forme de webinaires à tous les professionnels de santé libéraux bretons, elles ont remporté un **franc succès** notamment auprès des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes et des sage-femmes. Un flyer rappelant le rôle de chaque acteur de santé dans la prise en charge du SAHOS de l'enfant en ville a également été réalisé.

221
participants
au total!

2. GECO Lib' :

au cœur du développement de l'exercice coordonné en Bretagne

L'URPS Pharmaciens de Bretagne continue à s'investir dans le développement de l'exercice coordonné par l'intermédiaire de GECO Lib' qu'elle soutient financièrement puisque convaincue que ce nouveau mode d'exercice est l'avenir des professionnels de santé. Elle y est également représentée par **Émilie FOSSEPREZ** qui a intégré en 2022 le Bureau de l'association en tant que Trésorière. Elle remplace ainsi **Luc MOUGIN** qui assurait jusque-là cette fonction.

L'exercice coordonné, au sein duquel les pharmaciens ont largement pris leur place, est un sujet de **préoccupation majeure des politiques de santé publique actuelles**. En réponse à la commande gouvernementale de voir les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) couvrir une majeure partie du territoire, l'ARS de Bretagne a choisi de miser sur l'association GECO Lib' pour **accompagner leur structuration dans la région** : c'est ainsi qu'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) d'un montant de **210 000 €** (pour 2 ans) a été signé par les parties prenantes le **1^{er} juillet 2022**.



Ce budget, en sus de celui accordé par l'ensemble des URPS, a notamment permis de **recruter de façon pérenne une chargée de mission** : ils sont désormais deux, Aurélie DEMIGUEL et Guillaume LABOULFIE, à aller à la rencontre des professionnels de santé désireux de formaliser une CPTS sur leur territoire d'exercice.

Lucie SOUFFOIS, chargée de développement, appuie quant à elle les acteurs souhaitant mettre en place une ESP (Équipe de Soins Primaires), une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) ou simplement **constituer une association** dans le but de **développer les échanges pluriprofessionnels** : les demandes sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses.

Les URPS bretonnes ne peuvent que se satisfaire du développement de l'association et de la place qu'elle a pris dans le paysage de l'exercice coordonné en Bretagne.

À SAVOIR



12 349 €

c'est le montant de la subvention accordée par l'URPS Pharmaciens de Bretagne à GECO Lib'.

EN 2022...

GECO Lib' a organisé :

▶ **5 réunions de bureau**

Les membres du bureau de GECO Lib' se réunissent tous les 2 mois.

▶ **4 conseils d'administration**

Dans la mesure du possible, les membres des 3 collèges composant le conseil d'administration se réunissent aussi tous les 2 mois.

▶ **1 Assemblée Générale**

Elle s'est tenue le 20 septembre en visioconférence.

▶ **2 GECOordo en « présentiel »**

Le GECOordo est une instance au sein de laquelle les coordinateurs de CPTS sont invités à partager leurs expériences. Outre ces deux rencontres physiques qui se sont tenues à Brest le 9 mai et à Angers les 17 et 18 octobre, des GECOordo sont en principe proposés en visioconférence à raison d'une fois tous les 15 jours.

▶ **2 club CPTS**

Le club CPTS rassemble les membres des CPTS qui choisissent en amont les thématiques qui y seront abordées. Service d'Accès aux Soins (SAS), 2^e avenant à l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) des CPTS, articulation entre les CLS (Contrats locaux de Santé) et les projets de santé des CPTS, place des usagers au sein des CPTS... sont autant de sujets qui ont été discutés au sein des clubs en 2022.

▶ Et aussi ses **rencontres annuelles** qui ont eu lieu le 1^{er} juin à Saint-Quay-Portrieux. 140 professionnels de santé ont ainsi eu l'occasion d'échanger sur la thématique des « Territoires en coordin'Action »

... et a répondu à :

▶ **25** demandes d'informations / d'accompagnement **sur la mise en place d'une coordination de proximité** (dont 6 relatives aux ESP et 14 aux MSP).

▶ **23** demandes d'informations / d'accompagnement **sur la mise en place d'une coordination territoriale**.



En 2022, GECO Lib' est intervenue **260 fois** auprès des professionnels de santé bretons intéressés par l'exercice coordonné.

III.

Les relations externes

- 1. Les partenaires
- 2. Les instances en 2022



III.

Les relations externes



1. Les partenaires

L'URPS Pharmaciens de Bretagne a continué de développer ses relations avec ses partenaires, dans le souci, principalement, de **toujours bénéficier d'une expertise complète** dans les domaines qu'elle choisit de prioriser. Sont ainsi identifiés :

- ▶ L'Agence Régionale de Santé de Bretagne.
- ▶ L'Assurance Maladie.
- ▶ Le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne.
- ▶ La Faculté de Pharmacie de Rennes.
- ▶ Le GCS e-Santé.
- ▶ L'OMÉDIT Bretagne.
- ▶ L'industrie pharmaceutique.
- ▶ Les URPS Pharmaciens de France dont certaines sont réunies au sein de la Conférence Nationale des URPS Pharmaciens Libéraux (CNUPL).
- ▶ Les mutuelles.
- ▶ Etc.

2. Les instances en 2022

En 2022, l'URPS Pharmaciens de Bretagne a de nouveau été invitée à siéger au sein d'instances régionales à l'occasion desquelles **les élus se font les porte-paroles des pharmaciens d'officine bretons**. Parmi les plus récurrentes :

| INSTANCES | RÔLES / COMPOSITIONS | REPRÉSENTANTS DE L'URPS |
|---|--|--|
| La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) | La CRSA est un organisme consultatif au sein duquel les acteurs de la santé représentés sont invités à s'exprimer et à faire part de leurs aspirations et de leurs besoins, favorisant ainsi l'appropriation collective des enjeux de santé. Elle est composée de 95 membres titulaires élus pour 4 ans, répartis en 8 collèges, et désormais présidée par M. Roland OLLIVIER. Elle organise ses travaux au sein des formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une assemblée plénière; ▶ Une commission permanente; ▶ 4 commissions spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> - La commission spécialisée prévention. - La commission spécialisée de l'Organisation des Soins. - La commission spécialisée dans les prises en charge et accompagnements médico-sociaux. - La commission spécialisée dans le domaine du droit des usagers du système de santé. | Luc MOUGIN siège à l'assemblée plénière ainsi qu'à la commission spécialisée de l'Organisation des Soins. |
| La CARPEC (Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercices Coordinés) | La CARPEC définit la politique d'accompagnement des projets d'exercice coordonné dans la région. | Luc MOUGIN |

| INSTANCES | RÔLES / COMPOSITIONS | REPRÉSENTANTS DE L'URPS |
|--|---|--|
| Les CTS (Conseils Territoriaux de Santé) | Dans chacun des 7 territoires de démocratie sanitaire identifié dans la région, un Conseil Territorial de Santé a été installé. Le CTS est un lieu privilégié de concertations, de débats, de réflexions partagées des acteurs du système de santé, tenant compte des spécificités locales contribuant ainsi au développement de la démocratie en santé. L'URPS Pharmaciens de Bretagne y est représentée au sein de 6 d'entre eux. | Finistère Penn Ar Bed : Hedwige BRAULT Brocéliande Atlantique : Émilie FOSSEPREZ Saint-Malo / Dinan : Martin DOUCET (mandatement) Haute-Bretagne : Éric VALEAU Armor : Erwan AUBRY Cœur de Breizh : Maryse GARENAUX |
| Les CODAMUPS-TS (Comité Départemental de l'Aide Médicale d'Urgence, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires) | Dans chaque département, le CODAMUPS-TS veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population. | Côtes d'Armor : Stéphanie JANVIER Finistère : Hedwige BRAULT Ille-et-Vilaine : Éric VALEAU Morbihan : Émilie FOSSEPREZ |
| La Commission régionale de sélection des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) | Dans le cadre de la politique régionale d'accompagnement des projets de CPTS, les porteurs de projet formalisent une demande d'aide méthodologique et financière auprès de l'ARS via un dossier de candidature qui sera présenté devant une commission régionale pour avis avant validation par le Directeur général de l'ARS Bretagne. Cette commission a également vocation à se prononcer sur les projets aboutis afin de reconnaître ou non l'existence de la CPTS sur le territoire. | Luc MOUGIN |
| Le Comité régional de suivi des structures pluriprofessionnelles de proximité | Le Comité régional de suivi des structures pluriprofessionnelles de proximité veille au respect des dispositions de l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel), suit la montée en charge des contrats conclus, émet des avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats ou sur les recours formulés par les structures non retenues par la CPAM et l'ARS ou en cas de résiliation par la caisse. | Guillaume BAUDET |
| Le GCS e-Santé (Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé) | Fondé en 2007, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-Santé Bretagne développe des projets et services numériques performants, interopérables et sécurisés, respectant la confidentialité des données médicales, au service de la qualité et de la continuité de prise en charge des patients. Architecte de la e-santé, il promeut, pilote et coordonne les projets mutualisés permettant les échanges numériques entre tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en cabinet libéral, en établissement de santé ou dans le secteur médico-social. Pour en savoir plus : www.esante-bretagne.fr | Luc MOUGIN |
| L'OMÉDIT (Observatoire des Médicaments, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique) | L'OMÉDIT est une structure régionale d'appui et de vigilance, d'évaluation, d'information et d'expertise scientifique constituée auprès de l'ARS de chaque région. Pour en savoir plus : www.omeditbretagne.fr | Hedwige BRAULT Noëlle DAVOUST |
| L'ONDPS (Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé) | L'ONDPS est une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la démographie et à la formation des professionnels de santé. | Stéphanie JANVIER |
| Le Groupe de Travail Régional « Addictions » | Afin de développer de nouvelles modalités pour renforcer la place et l'autonomie des patients dans les soins en addictologie, notamment par l'éducation thérapeutique, l'ARS Bretagne a souhaité l'appui d'un Groupe de Travail Régional « ETP et addictions », composé de différents profils de professionnels et de personnes concernées par les addictions, dans une logique de représentation territoriale de la Bretagne. | Erwan AUBRY Noëlle DAVOUST |
| La Commission « Antibiotologie » | La Commission « Antibiotologie » réunit les différents acteurs impliqués dans la surveillance et la prévention de l'antibiorésistance, afin de contribuer à des actions de prévention, de surveillance et de communication dans tous les secteurs de l'offre de soins et en direction des usagers. | Noëlle DAVOUST |

URPS Pharmaciens de Bretagne

Maison des URPS

13 E, boulevard Solférino - 35000 Rennes

Tél. : 02 99 84 15 15 | Fax : 02 99 05 20 93

www.urpspharmaciens-bzh.com

